



STRATEGIE LOCALE

**PRESENTATION DU SAGE
ET PROJET DE REDACTION DES PRODUITS DU SAGE
DE L'ENJEU INONDATION**

Réunion du 10 juillet 2014



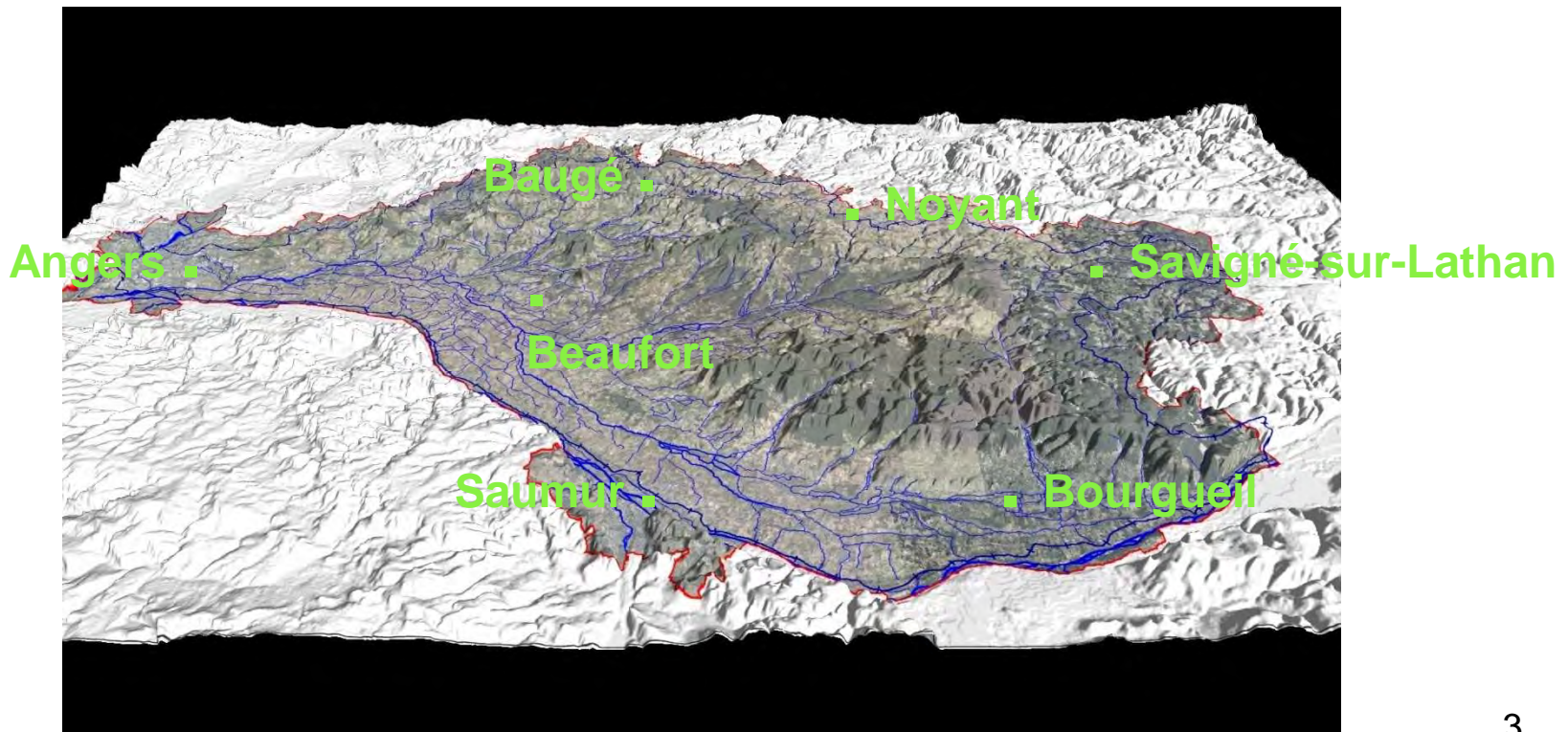
Sommaire

1. Présentation du SAGE ;
2. Evolution tendancielle du risque inondation ;
3. Architecture du SAGE pour l'enjeu inondation et exemples de dispositions.

1. Présentation du SAGE

Le bassin-versant de l'Authion

Un bassin-versant est une aire, une portion d'espace, délimitée par des lignes de partage des eaux, à l'intérieur de laquelle toutes les eaux précipitées ruissellent vers un même exutoire.



1. Présentation du SAGE

Un territoire cohérent : le bassin versant

Fixé par arrêté inter-préfectoral du 26 novembre 2004

84 communes

Environ 150 000 habitants

2 départements: Indre-et-Loire, Maine-et-Loire

2 régions: Centre, Pays de la Loire

Superficie de 1491 km²

Plus de 700 km de cours d'eau permanents, 1400 km au total



Même si une commune n'est pas traversée par un cours d'eau, elle appartient toujours à un bassin versant

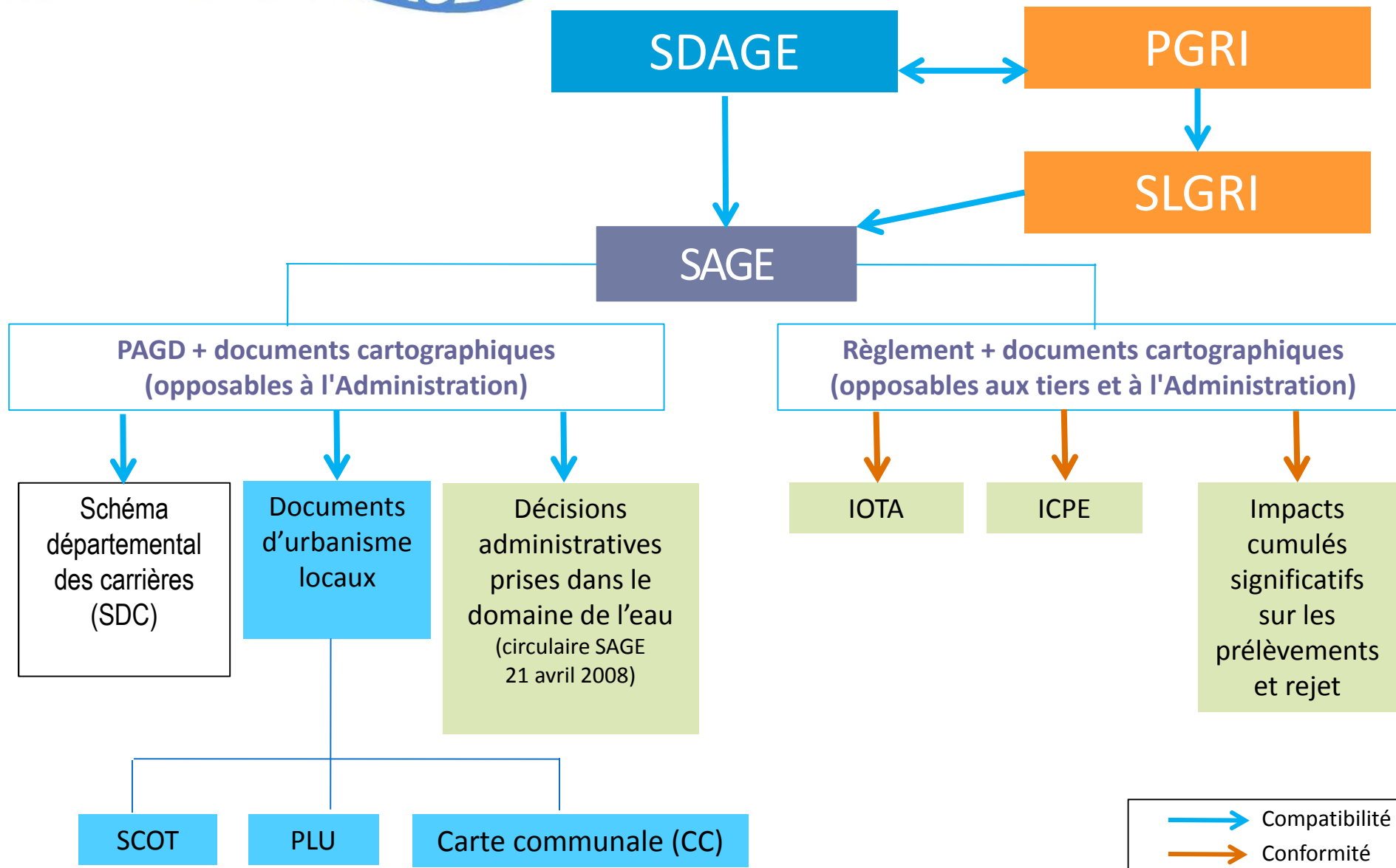


1. Présentation du SAGE

Qu'est-ce qu'un SAGE aujourd'hui ?

- Le SAGE demeure un outil stratégique de planification à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente
- C'est une déclinaison territoriale du SDAGE dans la mesure où le SAGE doit approfondir territorialement les orientations fondamentales et les objectifs généraux du SDAGE en fonction des enjeux locaux
- Son objectif principal est d'atteindre un équilibre durable entre la protection des milieux aquatiques et la satisfaction des usages, dans le but d'atteindre « le bon état des masses d'eau » introduit par la DCE
- Comment ?
 - En coordonnant l'ensemble des actions des pouvoirs publics locaux qui agissent dans le domaine de l'eau (document cadre)
 - En renforçant la portée juridique du SAGE (afin qu'elle soit plus claire, moins ambiguë)

1. Présentation du SAGE



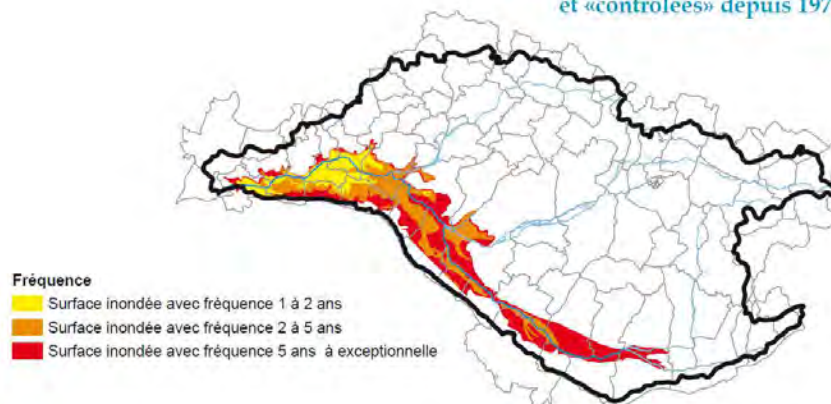
2. Evolution tendancielle du risque inondation.

Le Val d'Authion endigué en rive droite de la Loire est le plus grand territoire inondable de la Loire.

Il est soumis notamment à deux grands types d'inondation :

- Par l'Authion et ses principaux affluents ;
- Par la Loire avec surverse ou rupture des digues de protection.

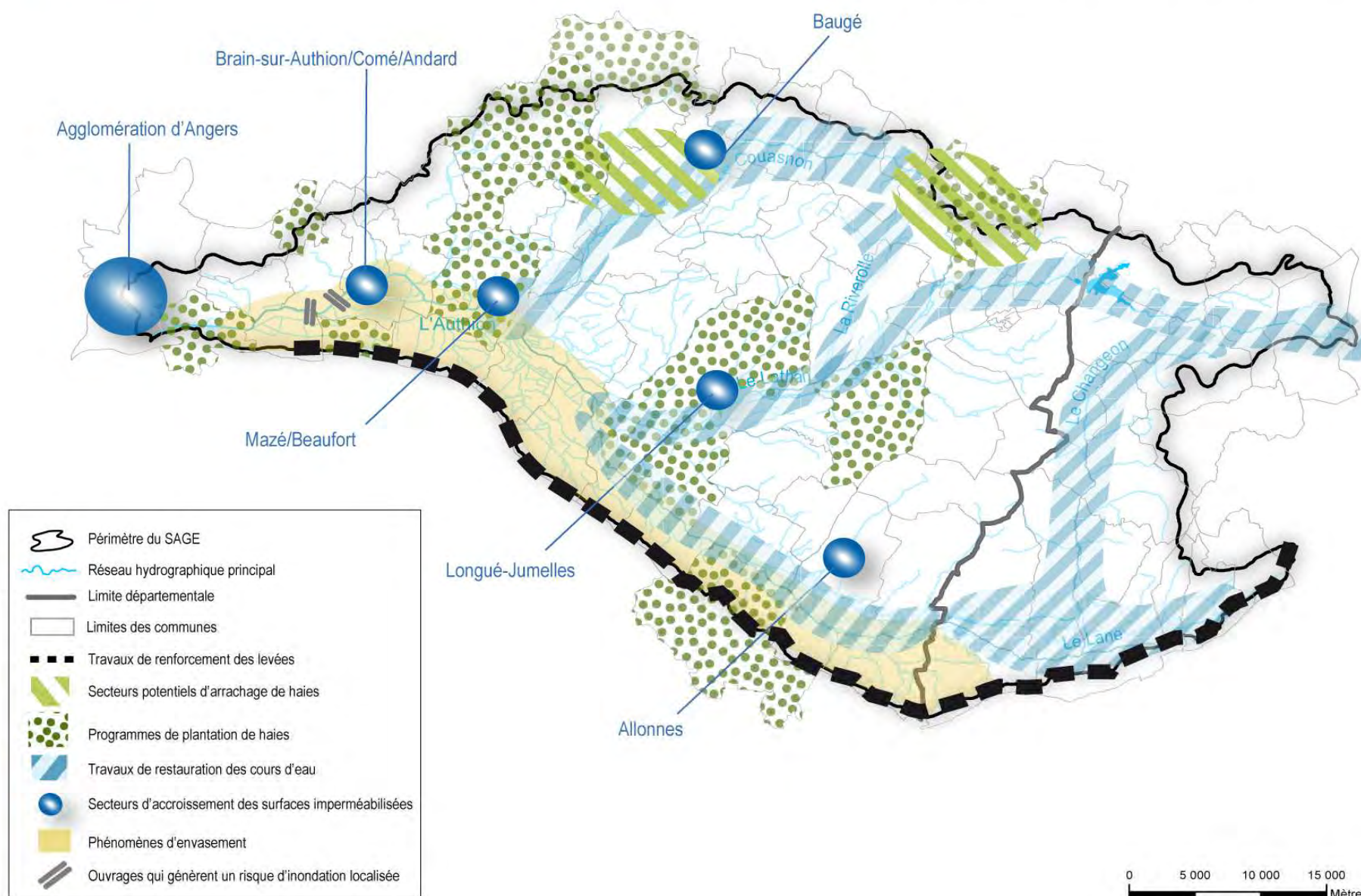
Zones inondables par l'Authion
et «contrôlées» depuis 1974




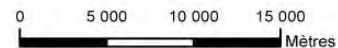
Plus Hautes Eaux Connues - Risque
d'inondation par la Loire



2. Evolution tendancielle du risque inondation.



-  Périimètre du SAGE
-  Réseau hydrographique principal
-  Limite départementale
-  Limites des communes
-  Travaux de renforcement des levées
-  Secteurs potentiels d'arrachage de haies
-  Programmes de plantation de haies
-  Travaux de restauration des cours d'eau
-  Secteurs d'accroissement des surfaces imperméabilisées
-  Phénomènes d'envasement
-  Ouvrages qui génèrent un risque d'inondation localisée





3. Architecture du SAGE pour l'enjeu inondation et exemples de dispositions.

LES ENJEUX DU SAGE AUTHION	LES OBJECTIFS GENERAUX DU SAGE AUTHION	LES MOYENS PRIORITAIRES DU SAGE AUTHION		LES DISPOSITIONS PAGD DU SAGE AUTHION		
		N°	LIBELLES DES MOYENS PRIORITAIRES	N°	LIBELLES DES DISPOSITIONS catégories envisagées ou potentielles A : Action - OdG : Orientation de Gestion - MC : mise en Compatibilité	
ENJEU N°IV : PREVENIR LE RISQUE INONDATION	OBJECTIF GENERAL N°IN-11 Réduire la vulnérabilité et les aléas en développant une approche globale des risques	11.A	Développement de la culture et la connaissance des risques	11.A.1	Faciliter les modalités de communication entre les opérateurs du bassin	A
				11.A.2	Sectoriser et hiérarchiser les programmes de diagnostics	A
		11.B	Aménagement de l'espace pour ralentir les écoulements d'eau	11.B.1	Limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration des eaux pluviales	OdG
				11.B.2	Inventorier, préserver, restaurer et développer les éléments paysagers et bocagers	OdG
		11.C	Inventaire, préservation et restauration des zones d'expansion de crue des principaux sous-bassins	11.C.1	Mieux connaître pour mieux gérer les zones inondables	OdG
				11.C.2	Identifier les zones prioritaires pour la définition de zonages pluviaux	A



3. Architecture du SAGE pour l'enjeu inondation et exemples de dispositions.

DISPOSITION N°11.A.1 : FACILITER LES MODALITÉS DE COMMUNICATION ENTRE LES OPÉRATEURS DU BASSIN

La CLE souhaite développer 3 volets de communication sur le risque inondation pour faciliter les modalités de communication entre les opérateurs du bassin et les riverains.

1/ Volet relatif à la gestion des ouvrages hydrauliques du bassin versant en période de crue.

2/ Volet relatif à la connaissance du risque (articulation des outils de diffusion existants).

3/ Volet relatif à la mémoire du risque.

Action de communication	DISPOSITION N°11.A.1 : FACILITER LES MODALITÉS DE COMMUNICATION ENTRE LES OPÉRATEURS DU BASSIN															
<p>CADRE GÉNÉRAL</p> <p>Cadre légal et réglementaire - Directive n° 2007/60/CE du 23/10/07 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation dite « Directive inondation ». - Arrêté du Préfet coordonnateur de bassin du 26 novembre 2012 établissant la liste des territoires du bassin Loire Bretagne à risque important d'inondation tel que définis L.566-5 II. du code de l'environnement. - Article L562-1 du code de l'environnement : L'Etat élabore et met en application des plans de prévention des risques d'inondations (PPRI). - Article L152-2 du Code de l'Environnement : « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent... » Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Loire Bretagne (fin 2015) et disposition 12A-1 du SDAGE 2015-2015 (actions de communication).</p> <p>Contexte* Les enjeux pour la communication sur le risque inondation, se concentrent principalement sur 38 communes pour le val d'Authion, Communes pour AZI Cousson, Communes pour AZI Lehan et Communes pour la vallée du Changeon Pour les 38 communes soumises aux obligations et zonages fixés par le PPRI, 27 d'entre elles disposent d'un PCS approuvé et 11 d'entre elles ont engagé les démarches (inventaire 2014). Pour les 20 communes concernées par un AZI, 1 commune a engagé des démarches de sensibilisation et de plan de mise en sécurité des usagers exposés. Concernant la mémoire du risque, des repères de crue sont répertoriés comme suit (inventaire 2014) : -> EPL* sites n° S1083 et n° S1084 (commune de TRELAZE) -> DDT 37 et 43 : xxx repères (partie 37 du Val) et xxx (partie 43 du Val) -> Entente et collectivités* documents et marquages historiques (relevé juillet 1962, dossier de rattachement des échelles hydrologiques du bassin-versant).</p> <p>Champs d'application* Cette disposition s'applique sur les zones inondables du bassin versant de l'Authion.</p>																
<p>DESCRIPTION DE LA DISPOSITION</p> <p>La CLE souhaite développer 3 volets de communication sur le risque inondation pour faciliter les modalités de communication entre les opérateurs du bassin et les riverains. 1/ Volet relatif à la gestion des ouvrages hydrauliques du bassin versant en période de crue. La structure porteuse du SAGE, avec l'aide des collectivités et leurs groupements en charge de la gestion des ouvrages établit un volet communication. -> dans le règlement-cadre du bassin-versant (disposition n°5.B.2) pour l'amélioration de la centralisation des données entre opérateurs, la formalisation d'un système d'alerte de crue et la coordination des consignes gestion des ouvrages en périodes de crue. -> dans le guide du riverain pour la circulation de l'information et des consignes de sécurité auprès des propriétaires d'ouvrages (par l'intermédiaire de listes de diffusion établies dans le cadre des dispositions 5.B.1&5.B.2).</p> <p>2/ Volet relatif à la connaissance du risque (articulation des outils de diffusion existants). La structure porteuse du SAGE formalise un plan de diffusion annuel à destination des riverains s'appuyant sur les structures suivantes : -> L'Entente interdépartementale (envoi d'une plaquette avec les 9000 redevances assainissement) -> Les services de l'Etat (révision du PPRI, surveillance, plan-ORSEC) et l'EPL (appui aux collectivités pour l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et des Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRM)). -> Les Chambres d'agriculture et les filières professionnelles les plus exposées (diagnostics des exploitations agricoles, serres notamment) -> Collectivités territoriales dans le cadre de leurs obligations de communication tous les deux ans.</p> <p>3/ Volet relatif à la mémoire du risque. La structure porteuse du SAGE sollicite les collectivités viaées par le TRI et les AZI et facilite le recensement et la matérialisation de repères de crues (secteur du Changeon-Lane notamment). Elle suit en parallèle les campagnes de restauration sur tout le val d'Authion des anciens repères de crue avec pose simple de panneaux et plaquette de sensibilisation.</p>																
<p>MOYENS IDENTIFIÉS ET ÉLÉMENTS DE COUT (ESTIMATIFS)</p> <p>Outils existants (taux d'aides prévisionnels)* voir tableau de synthèse des taux d'aides prévisionnels page... Edition d'une nouvelle plaquette inter-structures (3000 exemplaires)* environ 1000 € Site internet et diffusion du guide du riverain (1000 exemplaires/an)* environ 1000 € Réalisation d'un PCS, DICRM, cartographie des risques et impression (850 exemplaires) pour une commune de 15000 habitants : 6500-7500 € Coût estimatifs de fonctionnement (animation et appui technique et réglementaire)* xx ETP soit xx €/an.</p>																
<p>ACTEURS PRÉSENTS</p> <p>Maîtres d'ouvrage présents : structure porteuse du SAGE. Partenaires techniques potentiels : services de l'Etat (DDT, DREAL-SPC et SID-PC), EPL et Entente interdépartementale (réseau de stations de mesure de débit). Partenaires financiers potentiels : EPL, Agence de l'eau Loire Bretagne.</p>																
<p>INDICATEURS (TABLEAU DE BORD) ET CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>Indicateur* Nombre de supports diffusés annuellement. Calendrier* Dès la publication de l'arrêté préfectoral approuvant le SAGE. Année d'intervention</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année d'intervention</th> <th>N0</th> <th>N+1a</th> <th>N+2a</th> <th>N+3a</th> <th>N+4a</th> <th>N+5a</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Année d'intervention	N0	N+1a	N+2a	N+3a	N+4a	N+5a							
Année d'intervention	N0	N+1a	N+2a	N+3a	N+4a	N+5a										
<p>LIEN VERS DISPOSITION ET REGLE</p> <p>Dispositions : A.3 et n°5.B.2 du présent PAGD.</p>																



3. Architecture du SAGE pour l'enjeu inondation et exemples de dispositions.

DISPOSITION N°11.A.2 : SECTORISER ET HIÉRARCHISER LES PROGRAMMES DE DIAGNOSTICS

Démarche pour appuyer le déroulement des diagnostics d'entreprises et des équipements publics à l'échelle du TRI val d'Authion

1/ L'Entente Interdépartementale actualise régulièrement la connaissance des structures bâties exposées au risque inondation sur ses différents périmètres d'intervention à partir des fichiers du cadastre.

2/ Sur ces bases, la structure porteuse du SAGE hiérarchise les secteurs prioritaires.

3/ Avec l'appui des services de l'Etat, la structure porteuse du SAGE communique les secteurs prioritaires à l'EPL, aux Chambres d'Agricultures et aux collectivités comme outil d'aide à la décision.

Action de communication	DISPOSITION N°11.A.2 : SECTORISER ET HIÉRARCHISER LES PROGRAMMES DE DIAGNOSTICS															
<p>CADRE GENERAL</p> <p>Cadre légal et réglementaire : Directive n° 2007/60/CE du 23/10/07 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation dite « Directive inondation ». Périmètres des redevances foncières de l'Entente Interdépartementale* Arrêté interdépartemental n°D2.74 n°398 des 22 et 26 février 1974.</p> <p>Contexte* Plus de 29 000 entreprises sont identifiées en zone inondable sur le bassin de la Loire ou de ses affluents. Les conséquences d'une inondation majeure en termes de sécurité pour les personnes, de dégâts matériels, de perte d'activité justifient la mise en place de démarches préventives. Dans le cadre du plan Loire Grandeur Nature 2007-2013, l'Établissement Public Loire pilote la plateforme « inondation » promeut notamment la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des entreprises (2 600 diagnostics pour réduire la vulnérabilité aux inondations des entreprises du bassin de la Loire et ses affluents ont été réalisés à ce jour). Pour les 300 entreprises du bassin versant de l'Authion, 92 diagnostics étaient réalisés au 16.01.2014 (d'après données EPL 2014). Les Chambres d'agriculture des régions Centre et Pays de la Loire ont développé des démarches similaires. Elles ont signé une convention de partenariat avec l'Établissement public Loire (EPL) et proposent gratuitement un diagnostic de la vulnérabilité aux inondations des exploitations agricoles. Cette démarche est soutenue financièrement par l'Union européenne (FEDER), l'Etat et la Région (Plan Loire Grandeur Nature) et des collectivités partenaires.</p> <p>Parallèlement, avec les services de l'Etat, l'Entente Interdépartementale gère des ouvrages de lutte contre les inondations du bassin versant de l'Authion. Elle s'occupe plus particulièrement de la station d'ouvrage des Ponts-de-Cé, des stations de pompage secondaires et de la levée de Belle-Poule. Pour assurer le bon fonctionnement de ces équipements très structurants elle émet des redevances foncières auprès des riverains du Val d'Authion (périmètres inondables de 1958 pour le foncier, de 1910 pour le bâti et les serres). Elle dispose ainsi d'une connaissance très fine du bâti et des serres du Val d'Authion qui peut être utilement mobilisée dans le cadre des programmes de diagnostic du FEDER.</p> <p>Champs d'application* TRI du Val d'Authion.</p>		<p>DESCRIPTION DE LA DISPOSITION</p> <p>1- Au regard des risques humains et environnementaux mais aussi du coût des dommages potentiels aux activités économiques en cas de forte inondation, la CLE souhaite que soient réalisés pour les entreprises et les équipements publics des diagnostics de vulnérabilité aux inondations pour améliorer leurs résiliences.</p> <p>2- Afin d'assurer cet objectif, la stratégie locale de réduction des risques (SLOR) définit la démarche pour appuyer le déroulement des diagnostics d'entreprises et des équipements publics à l'échelle du TRI val d'Authion comme suit :</p> <p>1- L'Entente Interdépartementale actualise régulièrement la connaissance des structures bâties exposées au risque inondation sur ses différents périmètres d'intervention à partir des fichiers du cadastre.</p> <p>2- Sur ces bases, la structure porteuse du SAGE actualise la typologie du bâti exposé au risque inondation suivant les différents aléas (hauteurs d'eau et vitesses du courant). Avec l'appui des partenaires techniques, elle hiérarchise les secteurs prioritaires pour l'actualisation / la réalisation des diagnostics en fonction des scénarios d'inondation (habitations sans étage de survie, sièges d'exploitations et d'entreprises les plus vulnérables, établissements et équipements publics sensibles, etc.).</p> <p>3- Avec l'appui des services de l'Etat, la structure porteuse du SAGE communique les secteurs prioritaires à l'EPL (pour les sièges d'entreprises) aux Chambres d'Agricultures (pour les sièges d'exploitations agricoles) et aux collectivités (pour l'habitat et les équipements publics) comme outil d'aide à la décision dans le cadre de leurs programmes de diagnostics. Les diagnostics comprennent l'identification des activités stratégiques de l'entreprise, la présentation du scénario d'inondation (hauteurs d'eau potentielles avec poses de repères de crues, durée d'immersion, zones inondées), la hiérarchisation par gravité des vulnérabilités (dommages matériels, arrêt d'activité, dépendance aux réseaux, autres) et les propositions de mesures pour limiter les dommages en cas d'inondation et calcul du coût des mesures et des dommages évitables.</p> <p>La structure porteuse du SAGE identifie également les organismes compétents pour améliorer les conditions de résilience de l'habitat à l'inondation (ex : réparation/amélioration de l'habitat sur des fonds barres, modification des réseaux d'alimentation) et facilite les échanges avec les services de l'Etat et l'Établissement Public Loire et autres partenaires techniques locaux.</p>														
<p>MOYENS IDENTIFIÉS ET ÉLÉMENTS DE COÛT (ESTIMATIFS)</p> <p>Outils existants : Plan Loire grandeur nature 2007-2013 (contrat de projet interrégional Etat/Région) (CPIER) un programme opérationnel plurifonctionnel (FEDER). Voir tableau de synthèse des taux d'aides prévisionnels page 4.</p> <p>Coût estimatif de fonctionnement (animation et appui technique et réglementaire)* : environ 300 € / diagnostic + xx ETP soit xx €/7an.</p>		<p>INDICATEURS (TABLEAU DE BORD) ET CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>Indicateur* : Nombre de diagnostics réalisés annuellement.</p> <p>Calendrier* : Dès la publication de l'arrêté préfectoral approuvant le SAGE.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année d'intervention</th> <th>N=</th> <th>N+1=</th> <th>N+2=</th> <th>N+3=</th> <th>N+4=</th> <th>N+5=</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Année d'intervention	N=	N+1=	N+2=	N+3=	N+4=	N+5=							
Année d'intervention	N=	N+1=	N+2=	N+3=	N+4=	N+5=										
<p>ACTEURS PRESENTIS</p> <p>Maîtres d'ouvrage pressentis* : Entente Interdépartementale et structure porteuse du SAGE.</p> <p>Partenaires techniques potentiels : EPL, Chambres d'Agriculture, collectivités territoriales et leurs établissements publics.</p> <p>Partenaires financiers potentiels : Services de l'Etat, (fonds européen de développement régional (FEDER), fonds de prévention des risques naturels majeurs (PPRNM)) et Agence de l'eau Loire Bretagne.</p>		<p>LIEN VERS DISPOSITION ET REGLE</p> <p>Disposition n°11.A.1. du présent PASG.</p>														



Merci de votre attention.

Toutes les infos sur:
<http://www.sage-authion.fr>

Commission Locale de l'Eau de l'Authion
Entente Interdépartementale du bassin de l'Authion
2 place de la République BP44
Tél: 02.41.79.77.01 Fax: 02.41.79.77.04
Adresse électronique: contact@sage-authion.fr